



## COMMISSION FUTSAL 2022/2023 PV DE RÉUNION 03 08 NOVEMBRE 2022

Début de la commission : 19H15 ;

Fin de la commission : 21H30.

### **Membres présents :**

SALINGUE Lionel	MONIN Elisa
LANGLAIS Léa	LEGRAIN Jacky
GIFFAUT Yves	QUESNE Jean-Michel
MATYNIAK Hervé	LAUNAY Damien
PELLERIN Thierry	LOUDJANI Clément
FRANCOIS Brigitte	

### **Membres excusés :**

MESAGLIO Mélissa	MACHADO Alexandre
JIQUEL Florent	BOUTIGNY Eric

### **Membre absent :**

--	--

### **Membre invité :**

LE CAIGNEC Gérard	ORTIZ Frédéric
-------------------	----------------

Messieurs GOURDEL Sébastien et BAILLARD Patrick, présidents du District de Football de l'Orne, se sont excusés pour cette commission. Ils sont représentés par Mr ORTIZ Frédéric, directeur du district de football de l'Orne

Au programme :

- I - Validation du PV2 - Saison 2022-2023 ;
- II - Journée de formation à l'arbitrage;
- III - Compétitions féminines ;
- IV – Organisation de la compétition départementale
- V – Divers et conclusion.

### **I – Validation du PV2 :**

Après avoir fait un tour de table, rien n'est à ajouter à la lecture du PV n°2, il est validé à la majorité.

### **II – Journée de formation à l'arbitrage :**

Suite au manque d'inscription, la formation arbitrage qui devait avoir lieu le 05 novembre 2022 a été annulé. En parallèle, le district a pu organiser une journée de formation avec un arbitre officiel futsal ouverte aux arbitres et aux membres de la commission, 3 des membres (messieurs PELLERIN, GIFFAUT et LAUNAY) se sont portés volontaires pour y participer.

### **III – Compétitions féminines :**

Par courriel en date du 16 septembre 2022, Mme PANNIER de la LFN sollicite les districts sur la qualification automatique des équipes féminines U16 et U18 participantes aux plateaux régionales organisés par ses soins. Après débat, cette demande est refusée par la commission Futsal pour le district de l'Orne. Seules les équipes participantes aux 2 journées de qualification départementale pourront se voir qualifiées.

Par la même occasion, la commission prend acte qu'il a été décidé que seule les clubs ayant une équipes U15 pourront se qualifier pour la finale. Nous regrettons cette décision qui empêchera certaines joueuses et club de se qualifier. Par la même occasion, la commission départementale regrette de ne pas avoir été sollicitée avant la prise de cette décision.

#### **IV – Organisation de la compétition départementale :**

Les inscriptions étant terminées, une première ébauche des poules a été présentée et il a été acté :

- **U13M** : 30 équipes inscrites - réparties sur 6 poules. 8 équipes seront qualifiées pour la finale, les premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs seconds ;
- **U13F** : 3 équipes inscrites – 1 seule poule ;
- **U15M** : 29 équipes inscrites - réparties sur 6 poules. 8 équipes seront qualifiées pour la finale, les premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs seconds ;
- **U15F/U16F** : 8 équipes inscrites - réparties sur 2 poules. 4 équipes seront qualifiées pour la finale, les premiers et seconds de chaque poule ;
- **U18M** : 22 équipes inscrites - réparties sur 4 poules. 8 équipes seront qualifiées pour la finale, les premiers et second de chaque poule ;
- **Séniors M** : 10 équipes inscrites - réparties sur 2 poules. 6 équipes seront qualifiées les 3 premiers de chaque poule.
- **Séniors F** : 8 équipes inscrites - réparties sur 2 poules. 4 équipes seront qualifiées pour la finale, les premiers et seconds.

Précisions sur les équipes qualifiées pour les finales : Chaque club n'a le droit de qualifier qu'une seule équipe pour les finales.

#### **VII – Divers et conclusion:**

A l'issue de la réunion un tour de table a été effectué. Mr LEGRAIN indique que les PV n°1 et 2 n'ont pas été mis en publication sur le site du District. Le directeur du DOF étant présent, il a pris en compte cette demande.

N'ayant pas d'autres points à aborder, la réunion s'est clôturée. La prochaine commission a été fixée le mardi 06 décembre 2022.